

## PROCESSUS D'ÉLABORATION DES CONTENUS POUR LES EXAMENS DE CERTIFICATION : ÉVALUATION APPROFONDIE

Ce document propose une description détaillée du processus élaboré par l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario afin d'élaborer les examens de certification requis pour l'inscription en qualité de massothérapeute inscrit ou massothérapeute. L'Ordre vise l'excellence dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des examens de certification. Le strict respect des normes d'évaluation internationales permet de garantir que les examens sont normalisés, équitables, légitimes, fiables et justifiés.

### Pourquoi l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario organise-t-il des examens de certification?

L'objectif des examens de certification est de protéger le public en évaluant le niveau de compétence des candidats par rapport à la norme de compétence établie pour l'entrée dans la profession. Les examens de certification élaborés et administrés par l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (ou l'Ordre) sont l'examen à choix multiples (ECM) et l'évaluation clinique objective structurée (ECOS).

La massothérapie est une profession de la santé réglementée en Ontario. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario représente l'instance de réglementation qui supervise et oriente les membres inscrits de la profession. L'Ordre travaille dans le cadre de plusieurs lois, en particulier la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR)* et la *Loi de 1991 sur les massothérapeutes (LM)*. Eu égard aux exigences relatives à l'inscription, la *LPSR* stipule que chaque profession de la santé réglementée en Ontario doit élaborer, établir et maintenir les normes de qualification pour délivrer les certificats d'inscription. Eu égard aux examens de certification, la *LM* stipule que dans le cadre de l'organisation des examens subis par les candidats à des fins d'inscription auprès de l'Ordre, ce dernier doit préciser les domaines de compétence à évaluer et garantir que les examens constituent une mesure fiable et légitime des compétences d'un candidat concernant les connaissances, les savoir-faire et la capacité à pratiquer la massothérapie en Ontario.

### Qui constitue l'équipe chargée d'élaborer le contenu des examens de certification?

L'équipe chargée d'élaborer le contenu des examens de certification se compose du spécialiste des contenus issu de l'Ordre et de divers experts en la matière (EM). L'équipe compte également des membres du personnel psychométrique de la société Schroeder Measurement Technologies, Inc. (SMT), un cabinet d'évaluation professionnelle engagé par l'Ordre en vue de participer à l'élaboration et à l'administration des examens de certification.

Le spécialiste des contenus et les EM sont des massothérapeutes autorisés (MA) d'une bonne réputation auprès de l'Ordre. Ces personnes possèdent généralement plusieurs qualifications parmi les suivantes :

- a) Une vaste expérience clinique;
- b) Une formation postsecondaire supplémentaire pertinente;
- c) Une formation continue importante en massothérapie;
- d) Expérience pédagogique connexe antérieure;
- e) Expérience en élaboration de test; et
- f) Une compréhension de la fonction de l'Ordre et des examens attestée par l'intermédiaire de responsabilités antérieures auprès de l'Ordre (ex. : avoir exercé en qualité d'évaluateur de pairs, d'examineur, etc.).

### Comment l'Ordre assure-t-il la sécurité du contenu des examens?

Il est extrêmement important de protéger le contenu des examens. Les politiques de sécurité sont strictement contrôlées et appliquées, y compris les exigences concernant les candidats, ainsi que la protection de l'ensemble des éléments (questions) et l'accès s'y rapportant. Le personnel affecté aux examens et les personnes participant à l'élaboration des normes afférentes sont soumis à un contrôle minutieux. En outre, une analyse statistique du rendement des questions est régulièrement effectuée afin de déceler des atteintes éventuelles à la sécurité des examens.

Toutefois, en vue de prouver que les examens de certification sont élaborés et administrés de manière objective et équitable, il est nécessaire de garantir un certain niveau de transparence concernant le contenu des examens et leur déroulement. Les informations relatives au processus d'élaboration sont partagées ouvertement avec les programmes de massothérapie, les candidats MTA et le public dans la mesure du possible sans compromettre la sécurité des examens.

### L'Ordre possède une liste de références approuvées servant à l'élaboration des éléments (questions). Comment la liste est-elle conçue?

Les programmes de massothérapie approuvés en Ontario constituent des contributeurs clés de cette liste de références approuvées. Tous les trois à cinq ans, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario réalise une enquête sur ces programmes afin de connaître les références que ces programmes utilisent dans le cadre de leurs enseignements en massothérapie. Ces renseignements permettent d'établir une liste actualisée de références approuvées.

Les références utilisées par au moins deux programmes sont automatiquement prises en considération en vue d'être ajoutées à la liste des références approuvées. Par ailleurs, le spécialiste des contenus et les experts en la matière (EM) prennent en compte ce qui suit dans le cadre de l'examen d'une référence :

- a) la qualité du référencement;
- b) la confirmation que le texte est fondé sur des preuves;
- c) l'expertise du ou des auteurs; et
- d) si la référence aborde un contenu qui n'est pas suffisamment traité par une autre référence approuvée.

Si plusieurs éditions d'un même livre sont utilisées, seule l'édition la plus récente est incluse dans la liste des références approuvées. Si un seul programme utilise une référence donnée, alors le spécialiste des contenus et les EM examinent ladite référence en s'appuyant sur les critères susmentionnés afin de déterminer si celle-ci doit être ajoutée à la liste. Dans l'éventualité où un domaine précis abordé dans l'examen est identifié comme n'ayant aucune référence sur la liste approuvée, le spécialiste des contenus et les EM choisiront une référence appropriée pour ledit domaine et l'ajouteront à la version actualisée de la liste des références approuvées.

### Les programmes de massothérapie sont-ils obligés de baser leurs enseignements sur cette liste de références?

Il est important de souligner que les programmes de massothérapie ne sont pas obligés de baser leurs enseignements sur les documents figurant sur cette liste de références. Les programmes peuvent choisir librement leurs propres références pour accompagner leurs enseignements. L'élaboration et la publication de cette liste de références approuvées visent à favoriser la transparence concernant les références qui sont utilisées dans le cadre du développement des éléments d'évaluation.

### Quelles sont les étapes suivies par l'Ordre afin d'élaborer des examens de certification justifiés?

Voici les six étapes principales concernant l'élaboration des examens de certification :

1. Développement des aperçus du contenu
2. Rédaction des éléments d'évaluation
3. Contrôle et traduction des éléments d'évaluation
4. Conception des tests
5. Élaboration des normes/barème des résultats/notation et rapports
6. Analyse statistique des questions des tests et examens, contrôle et rétroaction des candidats

Ces six étapes sont présentées de manière plus détaillée ci-dessous.

#### Étape 1 – Développement des aperçus du contenu

Les compétences professionnelles interprovinciales et indicateurs de performance des massothérapeutes au niveau de l'entrée dans la profession (normes CIP) représentent des normes nationales décrivant la pratique de la massothérapie au Canada. L'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario a réalisé une vaste étude RES en vue de garantir le caractère approprié de l'application en Ontario des recommandations CIP pour les tâches qui doivent être incluses dans le ECM et les examens ECOS. Cette étude et les résultats s'y rapportant ont été présentés aux programmes de massothérapie approuvés en Ontario et à d'autres parties intéressées dans le cadre d'un webinaire organisé en novembre 2014.

Les normes CIP ont été présentées sous forme de document de travail; elles sont conçues comme une œuvre en cours d'élaboration. Cette étude visait à garantir que toutes les tâches et sous-tâches recommandées pour les examens ECOS et le ECM de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario sont le

reflet de la pratique de massothérapie en Ontario. D'autre part, les tâches doivent être facilement accessibles, raisonnables et importantes en vue d'être évaluées. Elles doivent aussi être évaluables de manière équitable et légitime sur le plan psychométrique. Notre étude a permis de découvrir quelques sous-domaines de contenu qui ne pouvaient pas être référencés, qui étaient impossibles à évaluer ou qui étaient testés dans plusieurs domaines de l'aperçu. Ces tâches ont été supprimées des aperçus du contenu de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

De manière générale, les aperçus du contenu de l'Ordre sont moins détaillés que les normes CIP, sauf pour les tâches en lien avec les règles et réglementations provinciales. L'ajout des règles et réglementations provinciales représentait une différence prévisible entre les normes CIP et le contenu des examens de l'Ordre. Néanmoins, ce type de contenu témoigne de la responsabilité qui incombe à l'Ordre pour ce qui est de garantir que les membres inscrits attestent de leurs compétences eu égard aux lois, politiques et procédures régissant la pratique de la massothérapie dans notre province.

## Étape 2 – Rédaction des éléments d'évaluation (ECM et ECOS)

Une fois que les aperçus du contenu (ECM et ECOS) de l'Ordre ont été définis, il est temps d'élaborer les éléments des tests. Chaque élément d'évaluation (à savoir les questions du ECM et les tâches individuelles d'un cas ECOS) est lié à un domaine de contenu précis énoncé dans l'aperçu. Les questions du ECM et les scénarios ECOS sont régulièrement vérifiés, actualisés et supprimés de sorte à maintenir une base de données à jour et de garantir la pertinence des éléments d'évaluation. On ne cesse d'élaborer de nouveaux éléments pour les ECM et les cas ECOS afin de conférer une plus grande souplesse au processus d'élaboration des tests et ainsi éviter toute surexposition des éléments d'évaluation.

L'élaboration des éléments d'évaluation constitue un effort coopératif qui s'appuie sur l'expertise du spécialiste des contenus de l'Ordre, des EM chargés des cas ECOS et du ECM, ainsi que des conseillers en psychométrie de SMT. D'abord, un psychométricien forme les rédacteurs à rédiger convenablement de nouveaux éléments (ex. : éliminer les formulations pièges ou déroutantes, bannir l'humour et l'argot, supprimer tout biais, utiliser un niveau de langue approprié, etc.). L'objectif de cette formation est d'identifier les formulations très performantes, de former les rédacteurs d'éléments afin qu'ils connaissent les caractéristiques d'un élément solide, et enfin d'examiner les différents types d'éléments d'évaluation. Ensuite, le spécialiste des contenus et les EM sont chargés de rédiger de nouveaux éléments d'examen qui sont clairs et sans ambiguïté, convenablement référencés, solides sur le plan psychométrique, exempts de tout biais, pertinents sur le plan clinique et en lien avec un domaine de contenu précis énoncé dans l'aperçu du contenu d'examen.

La rédaction des questions d'un ECM est assez simple. L'élaboration d'un cas destiné à un poste ECOS comprend la rédaction de consignes pour les candidats (à savoir la fiche « stem ») et d'instructions pour les clients standard, mais aussi la définition des critères de notation pour les examinateurs. Rédiger des instructions précises et détaillées garantit que, d'une part, la performance des clients est normalisée et, d'autre part, l'examineur base la notation sur des critères « oui » ou « non » spécifiques et objectifs pour chaque tâche.

Chaque élément d'examen doit s'appuyer sur deux références approuvées au minimum. Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour des domaines de contenu comme la législation ou les politiques et

normes d'exercice de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario, domaines qui peuvent se reposer sur une seule référence. Si un sujet est traité par plus de deux références, alors toutes les références sont examinées afin de s'assurer que la bonne réponse est défendue sans équivoque.

### Étape 3 – Contrôle et traduction des éléments d'évaluation

Le spécialiste des contenus, les EM et le personnel de psychométrie de SMT examinent le contenu de tous les nouveaux éléments afin de s'assurer qu'ils sont clairs et sans ambiguïté, convenablement référencés, solides sur le plan psychométrique, exempts de tout biais, pertinents sur le plan clinique et en lien avec un domaine de contenu précis énoncé dans les aperçus du contenu d'examens.

Ensuite, les éléments d'évaluation approuvés sont traduits en français par un traducteur français agréé qui justifie d'une solide expérience de traduction dans le domaine de la massothérapie. Puis, un EM bilingue est chargé de relire la traduction afin de s'assurer de son caractère approprié dans le contexte de la massothérapie. Enfin, deux EM bilingues révisent la traduction avant qu'elle puisse officiellement être intégrée à l'examen. L'Ordre a mis au point un lexique français qui sert à garantir la cohérence terminologique des traductions au fil du temps. Ce lexique est accessible sur le site Web de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario.

### Étape 4 – Conception des tests

#### **Examen sur la base d'un ECM**

Le ECM se compose de 150 questions. Parmi ces questions, 125 font l'objet d'une note et permettent d'établir une note globale pour le candidat. Les 25 questions restantes sont des questions de prétest. Il s'agit de nouvelles questions écrites qui sont mises à l'essai pour en évaluer la validité et la fiabilité. L'analyse statistique du rendement du candidat concernant les éléments de prétest est utilisée pour établir s'il est approprié de prendre en compte un nouvel élément écrit dans la note d'un futur examen. La durée prévue de l'examen sous forme de ECM accorde suffisamment de temps aux candidats pour qu'ils terminent les questions de prétest.

Il s'agit d'un examen informatisé qui est administré quatre fois par an. Pour chaque session d'examen, une nouvelle formule d'examen est mise au point, ce qui signifie que l'examen propose une nouvelle série de questions. Une méthode statistique appelée « assortiment » est appliquée afin de s'assurer que les candidats participant à la nouvelle formule d'examen seront évalués selon les mêmes critères qui étaient en place dans les versions précédentes de l'examen.

Les formules d'examen sont définies par les spécialistes en psychométrie. Toutes les questions qui servent à définir la note d'un candidat quelle que soit la formule d'examen ont fait l'objet d'un prétest. En outre, les remarques des candidats sont passées en revue et prises en compte.

La note minimale à obtenir pour réussir l'examen est fixée par un groupe d'EM sur la base de facteurs comme la pertinence de chaque question à l'égard de la compétence professionnelle, la difficulté de chaque question, ainsi que la capacité de la question à faire la différence entre un candidat compétent et un candidat non qualifié vis-à-vis du niveau de base requis à l'entrée dans la profession.

## Examen ECOS

Chaque année, de nouveaux examens ECOS sont développés. Pour chacun des sept postes, six cas sont choisis et inclus dans l'examen ECOS (autrement dit, il y a 42 cas au total). Des cas anciens comme nouveaux sont utilisés chaque année. L'examen est contrôlé afin de s'assurer qu'il correspond aux exigences énoncées dans l'aperçu du contenu. La répartition des cas selon les jours d'examen prévus est effectuée de manière aléatoire afin d'éviter toute surexposition des éléments. Compte tenu de la matrice des sept postes proposant chacun six scénarios, il y a au total 279 936 combinaisons d'examen possibles. Des feuilles de notes informatisées sont créées pour chaque cas afin de permettre une évaluation informatisée le jour de l'examen.

Chaque année, les clients et les examinateurs ECOS bénéficient d'une formation au cours des jours qui précèdent la première session ECOS. Les examinateurs et les clients sont formés à leur rôle normalisé respectif sur la base des cas ECOS.

Les candidats ECOS sont évalués par deux examinateurs à chacun des sept postes. Chaque examinateur décide si le candidat a satisfait ou non aux critères comportementaux associés au poste concerné.

### Étape 5 – Élaboration des normes/barème des résultats/notation et rapports

L'élaboration des normes renvoie à l'établissement des points de réussite nécessaires pour satisfaire à l'examen (la note requise pour réussir). Cela doit être effectué de manière normalisée et justifiée.

Comme indiqué précédemment, l'objectif des examens de certification est d'identifier les candidats qui font preuve des compétences de base requises à l'entrée dans la profession. Les compétences de base représentent un niveau d'aptitude qui assure la protection du public et la maintenance des normes en matière de pratique professionnelle. En définissant les critères requis pour l'entrée dans la profession d'un praticien doté des compétences de base, et en évaluant le rendement des candidats par rapport à ces critères, nous avons la certitude que tous les candidats faisant preuve des compétences minimales requises réussiront l'examen tandis que les candidats n'attestant pas des compétences minimales requises échoueront à l'examen.

Concernant l'ECM, l'Ordre applique une approche d'élaboration des normes qui s'appelle la méthode Angoff. Reconnue dans le monde entier, cette méthode est la plus utilisée dans le secteur mondial des évaluations professionnelles. Quant à l'examen ECOS, une autre approche est privilégiée: la méthode Bookmark. Les méthodes Angoff et Bookmark reposent toutes les deux sur l'appréciation de massothérapeutes autorisés en activité afin de définir les compétences de base. Les massothérapeutes autorisés qui sont invités à participer au groupe d'experts chargé d'élaborer les normes bénéficient tous d'une bonne réputation auprès de l'Ordre. De plus, en tant que groupe, ils incarnent la diversité de la profession à différents égards (pratiques, éducation, expérience, formation, âge, sexe, origine ethnique et implantations géographiques). La diversité et l'expertise constituent le fondement nécessaire à l'élaboration d'une norme de réussite appropriée.

Dans le cadre de la méthode Angoff, chaque massothérapeute autorisé du groupe d'experts doit définir à titre individuel les compétences de base pour chaque élément d'examen. Dans le cadre de la définition

de la note de passage minimale, on accorde plus d'importance aux éléments considérés comme essentiels aux compétences de base par rapport aux éléments qui ne s'imposent pas comme indispensables pour les compétences de base.

Une réunion visant à établir les normes commence par l'identification des caractéristiques d'un nouveau praticien doté des compétences de base. Les débats se concentrent sur les connaissances, savoir-faire et aptitudes qui sont requis en vue d'exercer la profession en toute sécurité, et cela, tout en protégeant le public et en répondant à ses besoins. Les avis des massothérapeutes autorisés (le degré d'importance dont il est question plus haut) concernant chaque question d'examen sont analysés par un groupe de massothérapeutes autorisés afin d'établir la note de passage minimale.

La méthode Bookmark appliquée dans le cadre de l'examen ECOS suit une approche différente. Aux fins d'élaboration des normes, les critères comportementaux sont classés par ordre de difficulté réelle (de la tâche la plus facile à la plus difficile). Le groupe de massothérapeutes autorisés décide quels sont les critères comportementaux auxquels doit « absolument » satisfaire le praticien doté des compétences de base, mais aussi ceux auxquels il peut « éventuellement » satisfaire. Enfin, le groupe cherche à s'entendre sur le point précis de la liste qui représente la note de passage. La note de passage est fixée lorsque la perspective passe de « obligatoire » à « facultatif » sur la liste de classement des critères comportementaux.

Chaque formule d'examen est unique car elle se compose de questions et de cas différents. Par conséquent, on peut raisonnablement supposer que certaines formules d'examen sont parfois légèrement plus difficiles que d'autres. Autrement dit, lorsque le processus d'élaboration des normes est terminé, la note de passage obtenue aux épreuves de compétences de base dans le cadre d'un examen jugé « difficile » pourrait s'élever à 68 tandis que la note de passage obtenue aux mêmes épreuves dans le cadre d'un examen jugé « facile » pourrait, elle, s'élever à 72. En vue d'assurer la cohérence des rapports, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario enregistre les résultats au moyen d'un « score gradué » par lequel les données brutes sont soumises à une opération de conversion afin d'éliminer les effets dus aux différences de difficulté des tests. Grâce à cette méthode de conversion, l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario est en mesure de maintenir la note de passage à 70.

## Étape 6 – Analyse statistique, contrôle et rétroaction

Les examens de certification de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario sont constamment passés en revue afin de s'assurer qu'ils représentent toujours un moyen d'évaluation équitable et légitime des compétences de base requises chez tout massothérapeute autorisé en Ontario.

Pour ce qui est du ECM, le rendement des éléments dans le cadre du prétest et de l'examen réel fait sans cesse l'objet d'analyses statistiques. Concernant les éléments d'évaluation qui sont trop faciles, trop difficiles ou qui ne permettent pas de différencier les candidats aux compétences diverses, ils sont sélectionnés à des fins d'évaluation par l'équipe d'EM chargée de l'ECM. Les éléments d'évaluation issus du prétest qui ont été convenablement contrôlés font l'objet d'une analyse statistique afin d'établir s'il est approprié de les intégrer à l'examen réel.

Les candidats formulent des remarques au sujet des éléments individuels; remarques qui sont recueillies lors du test, puis étudiées en vue d'identifier les éléments susceptibles de poser des problèmes. Les éléments peuvent rester inchangés, être supprimés de manière définitive ou bien modifiés selon le type

de problème identifié. Les éléments modifiés sont considérés comme de nouveaux éléments. Ils réintègrent alors la phase de prétest. Un examen de l'intégralité de la base de données des tests est réalisé de manière périodique afin de s'assurer que ladite base reflète les pratiques actuelles, qu'elle assure un référencement convenable et qu'elle est pertinente de manière générale et uniforme. Les candidats répondent à une enquête à la fin de l' ECM, ce qui contribue à promouvoir la qualité globale du processus d'évaluation.

Pour ce qui est de l'examen ECOS, un logiciel personnalisé a été conçu pour permettre une analyse statistique en temps réel des composants essentiels de l'examen. Cela concerne la cohérence des décisions de notation parmi les examinateurs (coefficient d'objectivité); le degré de sévérité des examinateurs; les notes de passage pour chaque scénario et poste ECOS; le degré global de facilité ou de difficulté des tâches individuelles et le saut de tâches individuelles parmi les candidats aux compétences diverses. Les examinateurs suivent de nouvelles formations dans les cas où le coefficient d'objectivité ou le degré de sévérité des examinateurs n'est pas acceptable. Par ailleurs, des formulaires d'évaluation quotidienne sont distribués aux employés ECOS afin de recueillir leurs avis et d'encourager la tenue de nouvelles formations si cela est nécessaire. Lorsque des notes de passage pour des cas ECOS individuels présentent des différences statistiques considérables par rapport à d'autres cas (ex. : degré de facilité ou de difficulté plus élevé que la moyenne), alors une vérification est réalisée afin de s'assurer qu'il n'y a aucune confusion ou anomalie. Si cela est jugé nécessaire, on apporte des modifications aux cas et on lance une nouvelle étude des notes de passage. On examine également les tâches individuelles qui sont trop faciles, trop difficiles ou qui ne permettent pas de différencier les candidats ayant les compétences minimales des candidats n'ayant pas les compétences minimales. Il peut être décidé de modifier, supprimer ou laisser inchangée une tâche selon le type de problème identifié. Généralement, les modifications apportées à l'examen se déroulent à la fin d'une saison ECOS.

Generally, official OSCE results will be e-mailed to candidates within six (6) weeks after the date of their OSCE examination. However, for candidates who take the OSCE during the first month it is offered each year, result notifications may be issued up to 12 weeks after the examination date. This additional time is required in order to obtain enough statistical information to ensure the validity and fairness of the OSCE scoring and reporting process.

The data obtained in the first weeks of the OSCE administration are compiled and analyzed by CMTO in consultation with Schroeder Measurement Technologies, CMTO's psychometric testing firm. Once this analysis is complete, official scores can then be released.

La transparence est l'essence même des examens de certification de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario. Les candidats qui échouent à l'examen reçoivent des informations détaillées concernant leur rendement, un document énonçant leurs forces et leurs faiblesses afin de les aider dans leurs études et leur réussite à l'avenir. En outre, les programmes de massothérapie sont invités à adresser à tout moment leurs questions au sujet de l'examen au spécialiste des contenus de l'Ordre. Chaque année, les programmes pédagogiques de massothérapie reçoivent un rapport individuel qui indique le rendement de leurs étudiants au niveau des examens de certification ECOS et de l' ECM. Les forces et faiblesses constatées dans les examens sont mises en exergue dans le cadre d'une comparaison entre les rendements individuels des programmes et les rendements de tous les programmes combinés. Enfin, les notes de passage obtenues à l'ECM et à l'examen ECOS sont publiées chaque année dans le bulletin d'information de l'Ordre, *TouchPoint*.